



## Bloc réservé à l'administration

Commune de .....  
N° enregistrement .....  
Date de réception .....  
Ancien n° de dossier .....

# Demande d'installation d'assainissement non collectif

## 1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Propriétaire

NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse actuelle : .....  
Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....  
Téléphone : ..... Email : .....

### Adresse du terrain

Adresse : .....  
Commune : .....  
Section et parcelle(s) : .....

### Réalisation du projet d'assainissement *(si différent du propriétaire)*

Société / nom du terrassier : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....

### Nature du projet

Installation liée à une construction neuve  Réhabilitation de l'existant

## Pièces à joindre à la demande

- Plan intérieur de l'habitation
- Plan de situation de la parcelle (échelle 1/25000)
- Plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif sur base cadastrale
- Plan en coupe de l'installation avec points de niveau
- Le cas échéant, l'accord du propriétaire / ou gestionnaire de l'exécutaire
- Étude de sol pour les constructions neuves et les réhabilitations nécessitant un rejet au milieu superficiel (étude hydrogéopéologique pour un bureau d'études)
- Tests de perméabilité simplifiés ou étude de sol selon les dossiers de réhabilitation de l'existant (voir fiche de description du sol)

**Communauté de communes du Val de Vienne - Service public d'assainissement non collectif (SPANC)**

24 avenue du Président Wilson - 87 700 AIXE-SUR-VIENNE  
05 55 70 50 97 // [spanc@cc-valdevienne.fr](mailto:spanc@cc-valdevienne.fr) // [www.valdevienne.fr](http://www.valdevienne.fr)

## 2 CONTEXTE

### Caractéristiques du bâtiment

Type de locaux :  habitation  autre (préciser) : .....

Résidence :  principale  secondaire  location

Nombre de pièces principales : ..... Nombre d'habitants ou d'utilisateurs : .....

Alimentation en eau potable :  adduction publique  captage privé (à positionner sur le plan)

### Caractéristiques du terrain et de son environnement

#### TERRAIN

Superficie totale du terrain : ..... m<sup>2</sup>

Pente générale du terrain :  < 5 %  5 à 10 %  > 10 %

#### EAU SOUTERRAINE

Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre de profondeur :  oui  non

Présence de puits, sources ou captages dans un rayon de moins de 35 mètres du système de traitement :  
 oui  non

Si oui, destiné à la consommation humaine ?  oui  non

Distance par rapport au dispositif de traitement : ..... m

#### DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

réseaux de surface (fossé, caniveaux,...)  infiltration sur la parcelle (écoulement libre, puis infiltration)

rétention (cuve, mare)  autre (préciser) : .....

*Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit*

### LES ÉTUDES RÉALISÉES SUR LE TERRAIN (obligatoire pour les constructions neuves et les réhabilitations nécessitant un rejet au milieu superficiel)

Une étude de conception d'assainissement a-t-elle été réalisée par un bureau d'études ?  
 oui  non

*Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.*

*Si non, compléter la fiche de description du sol (à retrouver sur le site [valdevienne.fr](http://valdevienne.fr)) en renseignant les résultats des tests d'infiltrations simplifiés*

## 3 PROJET

### Définition de la filière d'assainissement non collectif

*Rappel : le choix de la filière d'assainissement non collectif ainsi que la maîtrise d'oeuvre NE SONT PAS de la responsabilité du SPANC.*

## 1- FILIÈRE TRADITIONNELLE

### PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les eaux ménagères (cuisine & salle de bain) et les eaux vannes (WC) sont-elles traitées ensemble ?

oui  non

Fosse toutes eaux : volume : ..... L

Pré-filtre décolloïdeur (fortement recommandé) :  oui  non

indépendant, volume : ..... L  intégré à la fosse

Bac à graisse (conseillé si sortie eaux cuisines est à + 10 m fosse) :  oui  non

cuisine seule raccordée (200L)  ensemble des eaux ménagères raccordées (500L)

## (FILIERE TRADITIONNELLE SUITE)

### TRAITEMENT DES EAUX PRÉ-TRAITÉES

- Tranchées d'épandage :  épandage sur terrain plat **OU**  épandage sur terrain en pente (entre 5 et 10%)  
Linéaire total : ..... m Nombre de tranchées : ..... Linéaire d'une tranchée : ..... m  
Profondeur : ..... m Largeur : ..... m
- Filtre à sable vertical non drainé : Longueur : ..... m Largeur : ..... m Surface : ..... m<sup>2</sup>
- Filtre à sable vertical drainé\* : Longueur : ..... m Largeur : ..... m Surface : ..... m<sup>2</sup>
- Tertre d'infiltration\* : à la base : Longueur ..... m Largeur : ..... m Surface : ..... m<sup>2</sup>  
au sommet : Longueur ..... m Largeur : ..... m Surface : ..... m<sup>2</sup>
- Toilettes sèches

**OU**

## 2 - FILIERE AGRÉÉES

- Filière compact\*       Micro station\*       Filtre planté\*
- Modèle : ..... Nbre Equivalent habitant (EH) : .....
- N° Agrément : ..... Fabricant : .....

### VENTILATION

Les ouvrages de traitement primaire doivent être pourvus d'une ventilation afin d'évacuer les gaz produits lors des dégradations de matière. Celle-ci devra être constituée d'une entrée d'air (la ventilation primaire) et d'une sortie d'air (la ventilation secondaire) indépendantes situées au-dessus des locaux et d'un diamètre de 100 mm minimum. Les deux ventilations doivent être distantes d'au moins 1 mètre.

- **La ventilation primaire** est raccordée en amont du traitement primaire et remontée au-dessus des locaux ;
- **La ventilation secondaire** est raccordée en aval du traitement primaire, remontée au-dessus du faîtage des locaux et munie d'un extracteur de gaz statique ou éolien à son extrémité.

### EXUTOIRE DES EAUX TRAITÉES (pour filières marquées d'un \*)

- Par infiltration sur parcelle :
- Tranchées d'infiltration : Linéaire total : ..... m Nbre de tranchées : ..... Linéaire d'une tranchée : ..... m
- Aire de dispersion : Surface : ..... m<sup>2</sup> Longueur : ..... m Largeur : ..... m
- Puits d'infiltration (Joindre obligatoirement une étude de conception d'assainissement)
- Par rejet :  Fossé  
 Cours d'eau, mare, étang  
 Réseau d'eaux pluviales
- Joindre :**
- l'autorisation du gestionnaire ou propriétaire du milieu récepteur / ou du réseau
  - une étude particulière pour justifier
    - le rejet au milieu hydraulique superficiel
    - l'incapacité du terrain à infiltrer les eaux traitées

### DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

- Poste de relevage (Prévoir une ventilation du / ou des postes de relevage)  
 Emplacement(s) du ou des pompes : .....
- Chasse automatique (chasse à auget, auget basculant) Volume de bache : ..... L
- Dalle d'ancrage du dispositif d'assainissement
- Dalle de répartition pour passage de véhicule

### 3 ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

1. à respecter les règles techniques de réalisation du système (Arrêté du 7 mars 2012 et du DTU 64.1),
2. à informer le SPANC de toute modification de son projet,
3. à ne réaliser l'installation uniquement qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté,
4. à réaliser les travaux dans un délai maximal de 4 ans à compter de la réception de l'avis favorable délivré par le service (excepté des dossiers en suivi de vente où le délai maximal est de 2 ans),
5. à avertir le service du SPANC **48h minimum avant le début des travaux et avant la fermeture du dispositif, à ne recouvrir l'installation qu'après avis du service sur sa conformité.** Le non-respect de cette disposition expose le pétitionnaire à la non délivrance du certificat de bonne exécution pour son installation d'assainissement autonome,
6. à ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement,
7. à s'acquitter de la redevance relative au traitement du dossier. Le tarif est voté annuellement en conseil communautaire (voir règlement de service et délibérations sur le site valdevienne.fr)
8. à assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au Journal officiel le cas échéant (filiales agréées).

Fait à ..... Le .....  
Signature du propriétaire, précédé de la mention « Lu et approuvé »

#### AVIS DU SERVICE

- Avis favorable** | La filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.
- Avis défavorable** | La filière d'assainissement n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.
- Avis favorable avec réserves** | Commentaires :

Fait à Aix-sur-Vienne Le ..... Nom et signature du contrôleur .....

#### AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE

Observations (le cas échéant) : .....

.....

.....

Fait à ..... Le ..... Signature .....